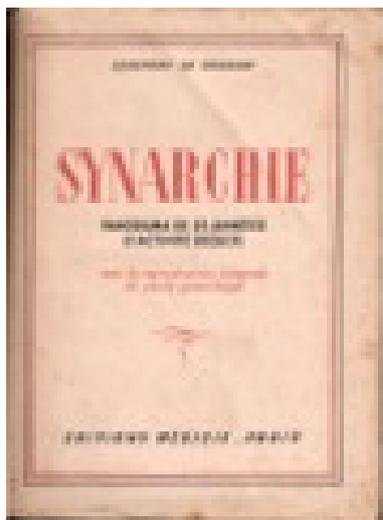


<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article546>



Le Pacte Synarchique : de l'Union européenne à l'Organisation Synarchique du Monde



- Gouvernance mondiale & mondialisation -

Date de mise en ligne : mardi 14 février 2012

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Sommaire

- [Qui étaient Raoul Husson \(...\)](#)
- [« le parlementarisme était \(...\)](#)
- [Droit colonial et devoir \(...\)](#)
- [L'organisation synarchique \(...\)](#)

Le 6 avril 2011 sur France Culture, Alain-Gérard Slama, chroniqueur au Figaro-Dassault et membre du [club Le Siècle](#), s'épancha succinctement sur la Synarchie avec le sophiste Jacques Attali, promoteur d'un gouvernement mondial « démocratique » et d'une Constituante européenne [1]. Quel était « *le rêve de la Synarchie* » - et notre cauchemar... - pour reprendre l'expression du « philosophe » Slama ?

En avril 1946, le synarque Raoul Husson publia, sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, un livre intitulé *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* aux éditions Médicis-Paris. Dans l'annexe de cet ouvrage, il reproduisit l'intégralité du « Pacte Synarchique Révolutionnaire pour l'Empire Français ».

D'après Husson, ce document, « remis à chaque affilié au moment de son affiliation », était « *capital, véritable monument d'habileté rédactionnelle, dont il importe d'avoir pénétré la ruse et analysé avec soin les thèses essentielles* », contenant « *un certain nombre de contradictions internes, d'ailleurs peut-être voulues et destinées à donner satisfaction à des lecteurs de tendances opposées* » et « *servant à provoquer des affiliations* ».

Le Pacte Synarchique contient 598 propositions. Husson souligne « *tout un système de grands camouflages idéologiques destinés à cacher la paternité et les tendances réelles du document, et par conséquent du Mouvement Synarchique* ». Il estime que la partie la plus importante du Pacte concerne l'« *organisation particulière des nations du monde* » au point de lui consacrer un chapitre entier.

Qui étaient Raoul Husson et ... Geoffroy de Charnay ?



Trouver des informations sur Raoul Husson se révèle une entreprise délicate. La revue scientifique *Fusion* -aujourd'hui disparue- nous donna quelques renseignements sur ce dernier en 1999, dans un article de Rémi Saumont, *La vibration active des cordes vocales* : « Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, né en 1901, Raoul Husson était diplômé d'études supérieures de physique mathématique et de calcul des probabilités, et c'est comme statisticien qu'il a débuté sa carrière. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, il est devenu secrétaire général de la Statistique générale de la France et ce n'est qu'après la Libération qu'il a intégré le CNRS en tant que chargé de recherches dans la section de physiologie, après avoir soutenu, en 1950, une thèse de doctorat ès sciences naturelles, avec comme président de thèse le physicien Yves Rocard (*ndlr* : père de Michel Rocard). » [2] Il « a été tué dans un accident de voiture en 1967. » [3]

En 2000, la revue *Les Génies de la Science* consacra un numéro au groupe Nicolas Bourbaki, célèbre société secrète de mathématiciens. L'article de Maurice Mashaal intitulé *La saga d'un nom*, nous procure des informations ne manquant pas d'intérêt : « En 1923, Raoul Husson, alors "cube", c'est-à-dire normalien de troisième année, de la promotion 1921, monta un canular aux "conscrits", c'est-à-dire aux élèves de première année de l'ENS. Il annonça par voie d'affiche qu'un certain professeur Holmgren venait donner une conférence à l'École, et que les conscrits étaient priés d'y assister. La suite ? Voici ce que raconta André Weil dans ses *Souvenirs d'apprentissage* : « Il se présenta aux "conscrits", muni d'une fausse barbe et d'un accent indéfinissable, et leur fit un exposé qui montait, paraît-il, par degrés insensibles d'un peu de théorie des fonctions classiques aux hauteurs les plus extravagantes, pour se terminer par un "théorème de Bourbaki" dont l'auditoire resta pantois. C'est ainsi du moins que s'en est fixée la légende, qui ajoute que l'un des normaliens présents déclara avoir tout compris d'un bout à l'autre. » Où Raoul Husson trouva-t-il le patronyme Bourbaki ? Dans l'histoire militaire de la France : Napoléon III avait sous ses ordres un général dénommé Charles Denis Sauter Bourbaki [4] qui prit une importante part à la guerre franco-prussienne de 1870. » [5]

Une observation concernant Henri Cartan, l'un des membres fondateurs du groupe Nicolas Bourbaki : il fut le président de 1974 à 1985 du Mouvement fédéraliste européen [6] et prit la tête d'une liste nommée « Pour les États-Unis d'Europe » en 1984 lors des deuxièmes élections européennes [7].

Le nom d'emprunt choisi par Raoul Husson, *Geoffroy de Charnay*, mérite également toute notre attention car celui-ci était un Templier. D'après Bernadette Arnaud, « Enfermé pendant de longues années avec l'espoir d'une libération, ce n'est que le 18 mars 1314 que Jacques de Molay [grand maître des Templiers] apprend qu'il restera en prison à vie. Dans une réaction ultime, il proclame alors l'innocence de l'Ordre et revient sur ses aveux. Geoffroy de Charnay, précepteur de l'Ordre pour la Normandie, fait de même. Pour juguler toute agitation, Philippe le Bel, surnommé aussi le Roi de fer, ordonne de les faire monter le soir même sur le bûcher » [8].



« le parlementarisme était l'ennemi politique n°1 »

Avant de revenir sur l'Organisation Synarchique du Monde, objet principal de cet article, Husson considère p. 43 que, « dans l'esprit des fondateurs du Mouvement Synarchique, le parlementarisme était l'ennemi politique n°1 » [9]. À la page 44, il répond à sa propre question « Si l'on supprime le parlementarisme, quel va être le lien entre le peuple et l'État ? » :

« La proposition 293 nous l'apprend : c'est la profession. [...]. Cette idée est renforcée au maximum par ce qui suit : il n'y a plus d'activité civique pour le citoyen dans l'État synarchique, en dehors de l'exercice d'une profession reconnue et organisée. [...]. Et la même idée est encore précisée par les propositions 348 à 351 [10], qui indiquent

que "la profession définit tout entier le citoyen". [...]. Ces propositions n'ont de toute évidence qu'un seul but, toujours le même : affaiblir le pouvoir politique, en renforçant la puissance de l'organisation économique de l'Etat ; et soustraire le citoyen à l'attrait des discussions politiques en l'enfermant le plus strictement possible dans sa profession. »

À la page 115, Husson juge que « le renversement en France de la république, et surtout des institutions parlementaires » était, « pour le Mouvement Synarchique, un impératif catégorique ». Pourquoi selon lui ?

« La raison en est la suivante : une France républicaine, à institutions permettant le renouvellement continu de ses classes dirigeantes par des éléments surgis inopinément du prolétariat intellectuel et de la petite bourgeoisie grâce au suffrage universel, - renouvellement qui obligeait le M.S.E. (ndlr : Mouvement Synarchique d'Empire) à un effort incessant d'approche et de circonvolution, - France qui était en même temps, en raison de ces institutions, assez anti-cléricale et largement ouverte aux influences anglo-saxonnes et russes, était un obstacle évident à l'établissement d'une Europe Unie telle que la veulent les Synarques.

Il convenait donc d'installer au pouvoir en France les équipes synarchiques, - ce qui était déjà largement réalisé en 1939, - et de modifier les institutions en vue de pérenniser ces équipes au pouvoir et d'éviter leur renouvellement continu par la base. Ces transformations permettaient également de fermer le pays à toute influence anglo-saxonne et russe, et enfin de réaliser progressivement, par la propagande, le climat idéologique favorable à l'institution de cette Europe Unie, noyau de l'Eurafrique, tremplin nécessaire pour la réalisation de desseins plus étendus. »

Droit colonial et devoir impérial

Ces objectifs plus vastes du M.S.E. sont développés dans le chapitre V intitulé *L'Organisation Synarchique des Nations du Monde et l'Europe Unie*. Mais ils sont auparavant abordés dès la page 51 dans le chapitre III. Husson y évoque la question coloniale en constatant que les propositions 538 à 540 établissent un « droit colonial » :

« **Droit colonial.**

538 - Du fait même de la solidarité universelle, aucun pays ne peut rester fermé ou se dérober aux grands courants de la civilisation mondiale, ombres et lumières mêlées.

539 - Aucun pays ne peut se refuser à la prospection et à l'exploitation, humainement conduite, des richesses matérielles qu'il recèle.

540 - A plus forte raison aucun pays ne peut-il maintenir en droit ses habitants à un niveau inférieur de vie et leur interdire les voies de plein développement sous prétexte de souveraineté ou de libre disposition des peuples par eux-mêmes. » [\[11\]](#)

Ce synarque écrit : « En adoptant un pareil point de vue, toutes les interventions coloniales peuvent être justifiées, et, bien entendu, elles ne devront apparaître que comme des aides apportées par des pays hautement civilisés à des pays attardés : la proposition 543 affirme même que "cette aide de peuple à peuple est un devoir impérial" ».

« Devoir impérial.

541 - Par contre, toute colonisation ne peut être entreprise et comprise qu'en mode synarchique, c'est-à-dire :
- comme l'aide nécessaire apportée par une métropole hautement civilisée,
- à un peuple ou ensemble de peuples restés ou revenus à un niveau de vie inférieur à celui de la civilisation mondiale qui tend plus ou moins heureusement mais toujours, à valoriser la condition humaine.

542 - L'initiative de cette coopération peut venir :

- soit du pays attardé,
- soit du pays avancé.

543 - Cette aide de peuple à peuple est un devoir impérial,

- pour toute Nation ayant atteint un haut degré de civilisation
- vis-à-vis de tout pays de niveau nettement inférieur à celui de la civilisation mondiale.

544 - Cette aide d'ailleurs peut prendre toutes les formes et comporter toute la gamme des modes d'intervention :
- soit l'intervention directe d'un ou plusieurs Etats étrangers (colonie, protectorat, mandat, fédération, alliance, etc...),
- soit l'intervention indirecte par l'entremise de particuliers ou de collectivités privées ou publiques d'ordre économique, financier, technique, universitaire, religieux, etc... agissant en dehors de l'Etat politique. » [12]

L'organisation synarchique du monde

Considérant qu'elle est la plus significative du Pacte Synarchique, Husson met en avant à plusieurs reprises la proposition 592 avec les « *cinq Fédérations Impériales de Nations dont l'ensemble constitue le monde entier, c'est-à-dire la Société Universelle des Nations* », en faisant un parallèle avec la thèse lancée dès 1922 par un certain comte [Richard Nikolaus de Coudenhove-Kalergi](#)...

L'extrait suivant du Pacte Synarchique est à lire avec un esprit critique en éveil car, comme l'a prouvé l'historienne Annie Lacroix-Riz [13], la Synarchie était bien au centre du fascisme français. L'intégration européenne lors de la Seconde Guerre mondiale était intense comme l'a souligné [Annie Lacroix-Riz dans sa conférence du 30 novembre 2010 à Bagneux](#), illustrée par exemple à travers [les expositions de la France européenne sous Vichy](#). De manière stupéfiante, certains passages de ce Pacte nous renvoient aux projets contemporains.

« XI

LOYALISME MUTUEL

Nous reconnaissons et servons le loyalisme mutuel dans l'Empire fédératif.

-Onzième Point-

L'ORDRE SYNARCHIQUE, POUR SCELLER LA FRATERNITE IMPERIALE DANS LA FORCE EN D'INDESTRUCTIBLES ASSISES, RECONNAIT QU'UN LOYALISME MUTUEL DE TOUS LES PEUPLES DANS LA FEDERATION NE PEUT ETRE MORALEMENT ET PRATIQUEMENT EXIGE QU'AUTANT QUE LA METROPOLE L'A RENDU POSSIBLE MAIS QU'IL DOIT ETRE TENU COMME CONDITION INELUCTABLE DE LA DUREE DE L'EMPIRE ET DE SA GRANDEUR.

Table des propositions :

- 556 - La fédération, seul gage de durée de l'Empire.
- 559 - L'autonomie en fonction de la maturité et du loyalisme.
- 562 - La dissociation de l'Empire est crime de haute-trahison.
- 565 - Perméabilisation des frontières et non pas déplacement.

La fédération, seul gage de durée de l'Empire.

556 - L'Empire français ne peut être constitué pour durer qu'en mode fédératif, comportant pratiquement :

- l'autonomie de chaque nation dans le cadre intangible de l'Empire,
- l'autonomie relative de chaque peuple dans sa région,
- aussi bien dans les pays d'outre-mer que dans la métropole.

557 - Tout peuple colonisé, protégé ou sous mandat, doit être amené le plus rapidement possible à la pleine autonomie fédérative dans le cadre de l'Empire.

558 - L'autonomie dans un cadre quelconque, économique, politique ou culturel, est définie par la conscience collective atteinte par les peuples.

L'autonomie en fonction de la maturité et du loyalisme.

562 - En contre-partie du principe fédératif reconnu et appliqué, et du fait de l'octroi de l'autonomie adaptée au degré de maturité et au réel social, économique, politique et culturel de chaque pays, constituant de l'Empire,

- toute tentative de dissociation de l'Empire français doit être tenue pour crime de haute-trahison et réprimée en conséquence.

563 - Compris synarchiquement dans les frontières actuelles, les champs d'influence respectifs des diverses collectivités (dans l'Ordre impérial, dans l'Ordre national, dans l'Ordre politique, dans l'Ordre économique et pour chaque peuple) ne peuvent être juridiquement juxtaposés aux limites administratives.

564 - Néanmoins cette situation de fait ne revêt pas un caractère anarchique du moment que l'autonomie relative de chaque Ordre est respectée

de même qu'est respectée en tout état de cause la personne humaine intéressée.

Perméabilisation des frontières et non pas déplacement.

565 - Le caractère pacifiste primordial du principe fédératif synarchiste tend,

- non à déplacer des frontières extérieures ou des limites intérieures

- (ce qui n'a jamais jusqu'ici abouti pratiquement à instaurer la paix),

- mais à rendre les unes et les autres aussi perméables que possible à la vie et aux courants extérieurs et intérieurs,

- suivant les réalités contingentes,

- mais pour le bénéfice pacifique du plus grand nombre sinon de l'humanité entière appelée à collaborer à l'oeuvre de civilisation de l'Empire.

XII

ECONOMIE D'EMPIRE

Nous reconnaissons et servons l'économie d'empire ouverte sur le monde.

-Douzième Point-

L'ORDRE SYNARCHIQUE, EN VUE D'ADAPTER LA VIE MATERIELLE DES PEUPLES AUX REALITES CONTINGENTES DU MONDE MODERNE, EXIGE L'ETABLISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE VERITABLE ECONOMIE D'EMPIRE RECONNUE A LA FOIS COMME BASE PRIMORDIALE DE LA PROSPERITE DE LA METROPOLE ET DE TOUS LES RESSORTISSANTS DE L'EMPIRE, ET COMME CONDITION PREMIERE D'UNE COOPERATION BENEFIQUE AVEC TOUS LES AUTRES PEUPLES.

Table des propositions :

566 - L'autarchie économique relative.

570 - Le plan impérial.

L'autarchie économique relative.

566 - L'Empire français ne peut être prospère qu'en formant un seul bloc économique, né de l'interdépendance de la métropole et des pays d'outre-mer.

567 - Cette interdépendance ne doit pas être subie seulement ;

- elle doit être voulue et systématiquement accentuée pour instaurer dans l'Empire, avec le temps, le régime de l'abondance,

- ce régime étant désormais rendu possible par la science, la rationalisation technique et le machinisme moderne appliqués à coordonner et à multiplier la diversité des richesses naturelles des pays de l'Empire.

568 - Ce grand oeuvre économique est la condition première de la liberté effective et de l'épanouissement social de chaque ressortissant de l'Empire français.

Le Pacte Synarchique : de l'Union européenne à l'Organisation Synarchique du Monde

569 - Sa réalisation pratique exige une véritable mobilisation de toutes les forces actuelles ou virtuelles des peuples : forces morales, forces politiques, forces scientifiques, forces techniques, forces financières, forces économiques, forces démocratiques.

Le Plan impérial.

570 - Ce grand oeuvre économique nécessite également la pleine coordination de ces forces dans le « Plan impérial » prévisionnel et périodique qui doit accélérer toute la vie concrète de l'Empire en un cycle harmonieux.

571 - Le Peuple et l'Empire sont la tonique et la dominante de la révolution française comprise en mode synarchiste :
- le « Plan impérial » est leur accord.

572 - C'est seulement le résultat acquis et simplifié de cet accord effectif qui peut être valablement imbriqué dans l'économie mondiale, pour le plus grand bénéfice possible des pays étrangers à l'Empire et pour l'instauration de la paix :

- cette imbrication nécessaire comportant dans la pratique l'éclusement par un organe compensateur approprié, de tous les échanges extérieurs, à la fois :

- a) dans le sens vertical de l'économie internationale pour ce qui a trait au niveau des échanges pour chaque pays intéressé ;
- b) dans le sens horizontal de l'économie internationale pour ce qui a trait à la conjugaison des échanges par secteurs définis naturellement par le caractère spécifique de la production et de la consommation de chacun des pays intéressés ;
- c) dans le sens de la profondeur de l'économie internationale pour ce qui a trait à la réciprocité bipartite ou multipartite des échanges sous la considération humaniste d'un véritable « prix social », facteur primordial du bien-être dans chaque pays intéressé aussi bien que d'une accélération méthodique des courants de l'économie mondiale par l'accroissement continu du réel pouvoir d'achat de tous.

XIII

PAIX MONDIALE

Nous reconnaissons et servons la paix comme le haut vouloir de la civilisation mondiale.

-Treizième Point-

L'ORDRE SYNARCHIQUE, QUI NE PEUT SE CONCEVOIR HORS DE LA PAIX CIVILISATRICE FONDÉE SUR L'HONNEUR ET HONORABLE POUR TOUS, EXIGE NON PAS TANT QUE L'ÉTAT ACTUEL DES PUISSANCES SOIT MODIFIÉ PAR UN NOUVEAU DÉPLACEMENT DES FRONTIÈRES MAIS QUE LA VIE SYNARCHIQUE DE CHAQUE PEUPLE SOIT RÉVEILLÉE EN MODE ORIGINAL ; QUE L'UNION FÉDÉRATIVE DE L'EUROPE SOIT RÉALISÉE ; QUE LA PAN-EURAFIQUE SOIT NOBLEMENT CRÉÉE PAR UN LIBRE CONCERT DE TOUS LES PAYS DE L'EUROPE ET DE L'AFRIQUE ; QU'ENFIN LA « SOCIÉTÉ MAJEURE DES NATIONS » SOIT ACCOMPLIE ET RAMENÉE À SA RÉALITÉ UNIVERSELLE PAR L'INTERPOSITION JURIDIQUE DES CINQ « SOCIÉTÉS MINEURES DE NATIONS » DÉJÀ CONSTITUÉES EN FAIT OU EN VOIE DE CONSTITUTION À NOTRE ÉPOQUE.

Table des propositions :

573 - Pacifisme et mission politique de l'Empire français.

581 - Pour l'Union fédérative de l'Europe.

586 - Pour la Pan-Eurafrique.

589 - Pour la S.D.N. rénovée et universalisée en mode synarchiste.

592 - Les cinq fédérations impériales du monde actuel déjà formées ou en formation comme base d'une Société Universelle des Nations.

597 - Pour l'humanisme universel.

Pacifisme et mission politique de l'Empire français.

573 - L'Empire synarchique français ne peut être que pacifique et civilisateur suivant le principe même de l'ordre synarchique.

574 - Pacifique, il ne peut viser aucun but hégémonique en Europe ou dans quelque autre partie du monde :

- il peut seulement aider par son influence inspiratrice à réveiller la vie synarchique de chaque peuple dans le monde en respectant son caractère original qui doit être de toute façon accentué.

575 - Toutefois cette volonté réaliste de paix ne peut être stérilisante, ni par conséquent signifier que nous puissions dénier à la France dans l'avenir le caractère politique dynamique qu'elle eut dans le passé.

576 - Nous voulons que la France et son Empire restent un foyer inextinguible de rayonnement politique :

- il faut seulement subtiliser pacifiquement et spiritualiser de plus en plus cette influence politique.

577 - L'Empire synarchique français ne peut accepter aucune hégémonie en Europe ou dans le reste du monde,

- ni supporter aucune tentative d'hégémonie de quelle nation ou empire que ce soit.

578 - L'Empire synarchique français est le lieu historique,

- de même que l'esprit français est le catalyseur psychologique,

- d'une grande et noble expérience de coopération humaniste entre race blanche, race jaune, race brune et race noire.

579 - Notre haute ambition est de parfaire ainsi en mode fédéral une synthèse de civilisation de caractère universel ;

- elle sera comme l'image magnifiée de ce que la France métropolitaine, pays de synthèse démographique et centre géographique du monde, fut en mode national durant des siècles,

- ce qu'elle reste d'ailleurs encore :

- le creuset historiquement et naturellement désigné des plus hautes expériences de la civilisation de caractère occidental.

580 - Civilisateur, l'Empire synarchique français ne peut être finalement conçu ni voulu en marge de la vie européenne et de la vie du monde.

Pour l'Union fédérative de l'Europe.

581 - Dans ce sens, l'Empire synarchique français est voulu par nous comme le facteur primordial de l'Union fédérative de l'Europe.

582 - L'Union Européenne doit sortir tôt ou tard d'un juste équilibre et d'une conjugaison synarchique des poussées impériales :

- française, britannique, romaine, germanique et slave,

- en jeu dans l'Europe actuelle.

583 - Le Mouvement synarchique d'Empire reconnaît toutes ces poussées impériales et les sert toutes,

- de même que les autres efforts nationalistes des plus faibles puissances européennes,

- quelque divers de forme qu'ils apparaissent, ils sont tous les normaux et nécessaires constituants du génie civilisateur de l'Occident.

584 - Ces constituants du Génie occidental sont à notre sens :

- aussi légitimes l'un que l'autre du fait même de la loi naturelle inévitable de concentration et d'expansion alternative des peuples,

- aussi dangereux l'un que l'autre pour la paix du monde

- et d'ailleurs irréductibles les uns aux autres.

585 - Hors de l'union fédérative des pays d'Europe, il n'y a pas de sécurité politique possible,
- ni de prospérité économique.

Pour la Pan-Eurafrique.

586 - L'Empire synarchique français est d'ores et déjà voulu par nous comme le promoteur de la Pan-Eurafrique,
- la future union fédérative des peuples, des états et des nations libérées de l'Europe et de l'Afrique.

587 - La Pan-Eurafrique est dans la logique des choses et s'impose du fait même de la coexistence d'une Europe surpeuplée, dynamique et suréquipée, à côté d'une Afrique sous-peuplée, statique et attardée.

588 - La Pan-Eurafrique doit être le cadre grandiose de la civilisation occidentale rénovée et magnifiée,
- le champ commun de son exaltation culturelle et de sa volonté de puissance,
- l'idéal médiateur de la paix occidentale.

Pour la S.D.N. rénovée et universalisée en mode synarchique.

589 - La recherche et l'établissement de la paix universelle reste la plus haute fin politique des Etats.

590 - Pour cette fin humaniste, le mouvement synarchiste d'Empire veut la réforme profonde de la Société des Nations,
- préalablement soustraite à toute hégémonie de grande puissance et de coalition de puissances,
- et fondée sur la réalité politique concrète du monde actuel tout en s'illuminant du plus haut idéal de paix humaniste, de paix réelle.

591 - Pour être effective, cette réforme doit être inspirée du principe synarchique de constitution ontologique et de représentation par Ordre pour aboutir :

- à un Ordre social-économique de tous les Peuples,
- à un Ordre politique de tous les Etats,
- à un Ordre culturel de toutes les Nations,
- à un Ordre fédéral de tous les Empires,
- au sein d'une réelle Société Universelle des Nations,
- dont la loi soit basée justement sur les profondes réalités de la vie culturelle du monde,
- et non sur les intérêts politiques par nature agressifs.

Les cinq fédérations impériales du monde actuel, déjà formées ou en formation, comme base d'une Société Universelle des Nations.

592 - Cette structure synarchique pyramidale implique la complète formation des cinq grandes fédérations impériales (ou Société mineures de Nations) déjà constituées ou en voie de constitution dans le monde moderne :

- la Société mineure des Nations britanniques,
- la Société mineure des Nations pan-américaines,
- la Société mineure des Nations pan-eurasiennes de l'U.R.S.S.,
- la Société mineure des Nations pan-eurafricaines,
- et la Société mineure des Nations pan-asiatiques.

593 - L'affermissement systématique de cette quintuple base impériale, définie sous nos yeux par un processus historique évident, pourra seule permettre :

- une réelle encore que relative stabilisation des forces politiques en présence dans le monde,
- la limitation des expansions violentes des impérialismes,
- la clarification, préalable à toute question d'ordre général, des problèmes intéressant la Société Universelle des Nations,
- enfin un rappel juridique plus efficace du respect mutuel des Peuples et du pacte de paix des Etats, alors librement conclu.

594 - La position réaliste du Mouvement synarchiste d'Empire nous interdit de rêver à l'établissement de la paix internationale avant que ces divers regroupements de peuples soient effectués,

Le Pacte Synarchique : de l'Union européenne à l'Organisation Synarchique du Monde

595 - Alors seulement chacun de ces cinq empires fédéraux ayant trouvé un suffisant équilibre intérieur, pourra orienter ses forces dans un sens pacifique constructif,

- en se reconnaissant comme partie intégrante d'une civilisation universelle différenciée.

596 - Jusque-là nous lutterons contre la stupidité criminelle de la guerre internationale,

- par la révolution synarchiste impériale,

- et par l'éveil inspiré de tous les peuples dans ce sens.

Pour l'humanisme universel.

597 -Ne pouvant accepter de nous désolidariser d'aucun être, nous voulons que l'actuelle révolution mondiale porte les peuples en un mouvement irrésistible,

- au delà du marxisme orthodoxe matérialiste comme du faux libéralisme capitaliste,

- vers une haute civilisation spirituelle marquée du sceau de l'humanisme universel.

598 - Cette volonté domine et inspire chaque point fondamental de notre Pacte synarchiste et nous ne cesserons d'aider jusqu'à l'accomplir à cette révélation sacrificielle de l'Homme sur tous les plans de la Vie et dans tous les peuples. » [14]

Quintidi 25 Pluviôse an 220

[1] Consulter la première vidéo, à 8min42s, de l'article de J.G., [Jacques Attali le récidiviste : un gouvernement mondial « démocratique »](#), publié par *Le Canard Républicain* le 06/04/11.

[2]



FUSION N° 76 - MAI - JUIN 1999, p. 29 : <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/31/89/29/F76.4.pdf> ; copie du document :



Article de Rémi Saumont, La vibration active des cordes vocales, FUSION N° 76 - MAI - JUIN 1999

[3] Ibid., p. 30.

[4] Charles Denis Sauter Bourbaki (1816-1897) : « Né dans une famille d'origine grecque, Charles Bourbaki a été élève à l'École spéciale militaire. Il a participé à la campagne d'Afrique de 1836 à 1854, notamment dans le cadre du régiment des zouaves dont il est devenu colonel en 1851. Puis, de 1854 à 1856, il sert dans l'armée d'Orient (guerre de Crimée). Il est nommé général de brigade en 1854. Parti pour quelques mois en Algérie en 1857, il est promu général de division à la suite de cette expédition. Il participe à la campagne d'Italie (1859-60) et, de 1860 à 1869, est inspecteur général pour l'infanterie ainsi que commandant de division. En juillet 1869, il devient aide de camp de l'Empereur et, un an plus tard, commandant en chef de la Garde impériale. » Extrait de la biographie écrite par Maurice Mashaal, POUR LA SCIENCE, Les Génies de la Science, *Bourbaki - Une société secrète de mathématiciens*, n°2 Fév-Mai 2000, p. 17.

[5]



POUR LA SCIENCE, Les Génies de la Science, *Bourbaki - Une société secrète de mathématiciens*, n°2 Fév-Mai 2000, article de Maurice Mashaal, *La saga d'un nom*, p. 16.

[6] Article de Y.M., [Décès du mathématicien Henri Cartan](#), publié par lefigaro.fr le 18/08/2008.

[7] POUR LA SCIENCE - n°372 - Octobre 2008, Article de Maurice Mashaal, *Henri Cartan, de Bourbaki à l'Europe unie*, p. 102.

[8] Article de Bernadette Arnaud, *L'implacable machine à broyer de Philippe le Bel*, Sciences et Avenir - juillet 2010, n°761, p. 58.

[9] Extrait de la proposition 80 : « Le génie de la révolution synarchiste nous dresse également en France contre le parlementarisme, ce pot-pourri politique issu de la Constitution de 1875 ». Annexe, p. 32, du livre *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* écrit par le synarque Raoul Husson sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, éditions Médicis-Paris, avril 1946.

[10] « **La profession définit tout entier le citoyen.**

348 - Chaque profession doit être organisée ou réorganisée en fonction de l'intérêt général et sous l'angle du service public
- en dégageant ses qualifications spécifiques à travers les syndicats, coopératives, ententes, cartels, trusts et corporations de divers types,
- de façon à lui donner une structure appropriée à sa nature et à sa juste place dans chaque pays et dans l'ensemble de la vie de l'Empire.

349 - La Profession est la réalité qui définit pratiquement le citoyen dans l'ordre synarchique par cela même qu'elle définit et spécifie les devoirs sociaux et les devoirs civiques qui lui incombent.

350 - Par le fait même que ces devoirs basiques limitent son droit initial de vivre et de s'épanouir librement - droit humain : droit imprescriptible d'ordre universel - ils marquent la frontière civique véritable de sa vie personnelle.

351 - Il n'y a pas de citoyen synarchique hors de la Profession organisée et hiérarchisée, mais seulement un vivant facteur d'anarchie quelle que soit par ailleurs sa valeur humaine. » Annexe, p. 96&97, du livre *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* écrit par le synarque Raoul Husson sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, éditions Médicis-Paris, avril 1946.

[11] Annexe, p. 134, du livre *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* écrit par le synarque Raoul Husson sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, éditions Médicis-Paris, avril 1946.

Droit colonial.

- 538 — Du fait même de la solidarité universelle, a peut rester fermé ou se dérober aux grands civilisation mondiale, ombres et lumières mèn
- 539 — Aucun pays ne peut se refuser à la prospection tation, humainement conduite, des richess qu'il recèle.
- 540 — A plus forte raison aucun pays ne peut-il main ses habitants à un niveau inférieur de vie et les voies de plein développement sous prété raineté ou de libre disposition des peuples p

[12] Annexe, p. 134&135, du livre *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* écrit par le synarque Raoul Husson sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, éditions Médicis-Paris, avril 1946.

Devoir impérial.

541 — Par contre, toute colonisation ne peut être entreprise et comprise qu'en mode synarchique, c'est-à-dire :

134

— 91 —

- comme l'aide nécessaire apportée par une métropole hautement civilisée,
- à un peuple ou ensemble de peuples restés ou revenus à un niveau de vie inférieur à celui de la civilisation mondiale qui tend plus ou moins heureusement mais toujours, à valoriser la condition humaine.

542 — L'initiative de cette coopération peut venir :

- soit du pays attardé,
- soit du pays avancé.

543 — Cette aide de peuple à peuple est un devoir impérial,

- pour toute Nation ayant atteint un haut degré de civilisation
- vis-à-vis de tout pays de niveau nettement inférieur à celui de la civilisation mondiale.

544 — Cette aide d'ailleurs peut prendre toutes les formes et comporter toute la gamme des modes d'intervention :

- soit l'intervention directe d'un ou plusieurs Etats étrangers (colonie, protectorat, mandat, fédération, alliance, etc...),
- soit l'intervention indirecte par l'entremise de particuliers ou de collectivités privées ou publiques d'ordre économique, financier, technique, universitaire, religieux, etc... agissant en dehors de l'Etat politique.

[13] Annie Lacroix-Riz, [Le choix de la défaite](#), éditions Armand Colin, Paris, 2010.

[14] Annexe, p. 139 à 158, du livre *Synarchie, panorama de 25 années d'activité occulte* écrit par le synarque Raoul Husson sous le pseudonyme *Geoffroy de Charnay*, éditions Médicis-Paris, avril 1946.